



COMPTE RENDU REUNION DU 15 FEVRIER SUR LA REPARTITION DU FONDS POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL

Suite à l'accord (bien que largement insuffisant) d'octobre dernier sur la reconnaissance de l'engagement de l'agent, une enveloppe de 10 millions d'euros a été mise en place par la DGFIP pour l'amélioration des conditions de travail des collègues. Localement, cette enveloppe est évaluée à environ 300 000 € pour le département.

Pour la CGT, cette enveloppe bien qu'elle ait le mérite d'exister reste dérisoire face à l'ampleur des problématiques des collègues et ne répond en rien aux problèmes d'effectifs ou encore de perte de pouvoir d'achat.

La DRFIP avait convié les organisations syndicales à une réunion informelle pour discuter de la répartition de ce fonds qui représente 296031 € pour les agents de la DRFIP nord.

Une première réunion en décembre avait posé le principe de la démarche de la DRFIP pour solliciter les agents sur leurs besoins.

Il devait être décliné selon 4 axes : le cadre de vie au travail, la démarche éco-responsable, la sensibilisation aux innovations ou la responsabilité sociale de la DGFIP.

Mme Theyssier d'Orfeuil estima d'emblée que la proposition avait eu un grand succès auprès des agents qui avaient fait remonter leur réponse. Elle nous a présenté l'analyse des demandes par axe et par sites : les demandes écartées car dépendant d'un autre budget participatif (DGF, CHSCT, CDASS...) et celles retenues par la direction comme pouvant être financées par le fonds.

La CGT Finances Publiques est intervenue d'abord pour tempérer l'affirmation de Mme Teyssier d'Orfeuil selon laquelle les collègues ont répondu massivement à la demande : 304 propositions sur l'effectif total de notre direction représentent environ 7 % des agents seulement ! Ce fonds ne peut donc pas être distribué sur cette base.

Nous avons fait remonter au syndicat national les problèmes que nous rencontrons au plan local. La CGT Finances Publiques a demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour du CTR du 8 février 2022.

M. Fournel a convenu qu'il s'agissait d'un exercice nouveau qui suggérait beaucoup d'interrogations, il a de ce fait accordé un délai supplémentaire d'un mois pour la tenue des CTL sur ce sujet dédié.

Il a ajouté qu'il fallait être novateur dans les propositions et que les instances locales n'étaient pas tenues par la Foire Aux Questions mise en ligne.

Lors de ce GT, la CGT a porté la dotation d'un chèque-cadeau d'une valeur d'environ 100€ pour l'ensemble des collègues du département. Ils pourront ainsi choisir collectivement ou individuellement comment utiliser au mieux ce fonds pour améliorer leurs conditions de travail.

La direction générale et locale tente de rendre inéligible cette proposition au motif qu'elle a elle-même produit une foire aux questions qui n'en permet pas la possibilité..

La DRFIP n'a pas voulu se positionner définitivement sur ce sujet tant sa position est bancal, la FAQ évoquée n'ayant jamais été annexée à l'accord signé par la CGT.

La FAQ rejetait par exemple le principe des cartes ou chèques (vacances, culture, Etik...) au motif que ce fonds ne devait pas représenter une augmentation du pouvoir d'achat.

Les collègues se sont donc censurés sur cette demande, alors que nombre d'entre eux avaient fait la proposition. En effet, l'attribution d'une carte cadeau ou d'un chèque vacances peut rentrer dans l'axe 4 précisé pour ce fonds.

Nous avons repris les incohérences existant dans le classement fait par la DRFIP entre les opérations écartées et les opérations retenues.

En tout état de cause, nous ne pouvons adhérer à la démarche car trop peu de réponses sont remontées. Nous demandons donc à ce qu'un délai supplémentaire soit accordé aux agents et que les organisations syndicales puissent se rendre dans les services pour recueillir leurs propositions.

De plus, le classement des demandes a été fait en référence à la FAQ et ne peut être aussi restrictif notamment sur l'attribution de chèques ou cartes.

Enfin, ce classement aboutirait à ce que l'attribution du fonds ne soit fait que sur les gros sites (et encore les projets ne sont pas chiffrés).

Ce fonds a été évalué à un peu plus de 100 euros par agent et doit être réparti équitablement entre les collègues : avec l'attribution d'une carte de 100 euros, les collègues pourraient en disposer individuellement ou décider de mettre le montant en commun par service.

Mme Teyssier d'Orfeuil va interroger la centrale car elle n'avait pas connaissance de la réponse du Directeur Général lors du CTR du 8 février 2022 et relancer la démarche auprès des collègues.

Prochaine réunion fixée le lundi 14 mars au matin